Mensuel - 1ère Année - N° 1 - MARS 1957 - Prix : 25 frs

LA VOIX DU TRAVAILLEUR ALGÉRIEN

صوت العامل الجزائري

Organe de la Fédération de France de l'Union des Syndicats des Travailleurs Algériens
Rédaction - Administration, 40 Rue de Paradis - Paris 10e Tél. : TAI. 57-29 LE GÉRANT : Ahmed BEKHAT

EDITORIAL

Aujourd'hui parait le premier numéro de la « VOIX DU TRAVAILLEUR ALGERIEN ». Nous avons choisi ce titre qui est en lui-même significatif.

Depuis que l'ouvrier algérien, chassé de son pays natal, s'exile en France, laissant derrière lui sa famille, ses enfants et tout ce qu'il a de plus cher dans la vie : son foyer, il a toujours eu le sentiment qu'aucune action digne de ce nom n'a été engagée pour au moins le faire bénéficier de tous les avantages sociaux dont jouit son camarade français.

Certes, beaucoup de bonnes paroles sont quotidiennement déversées, s'apitoyant sur le « malheureux » sort de nos compatriotes.

Les Travailleurs Algériens ne revendiquent ni pitié ni charité. Ils demandent le respect de leurs droits.

Dès la naissance de la Fédération de France de l'U.S.T.A., on a hurlé aux scisionnistes, aux diviseurs.

La presse, de l'extrême-droite à l'extrême-gauche, présente l'U.S.T.A. comme étant la couverture d'une organisation politique.

Nous avons essayé, en vain, de nous expliquer. Nous nous sommes heurtés au mur du silence.

Devant cet état de fait, nous avons jugé indispensable de créer un organe qui aura pour but, non seulement de nous mettre en contact avec nos adhérents, mais aussi de faire entendre la Voix du Travailleur Algérien, de définir clairement notre opinion dans tous les domaines, car nous ne pouvons pas, au même titre que toute autre organisation syndicale, rester muets ou indifférents face aux incidences économiques et sociales des événements touchant la situation du travailleur algérien.

Dernièrement, le 24 janvier exactement, toute la presse parisienne et provinciale découvre, comme par enchantement, l'existence de notre Fédération.

Cette nouvelle, qui a tenu la vedette dans les rubriques sociales, fut placée dans un cadre purement politique.

Nous manquerions à l'honneur et à la vérité si nous cachions à l'opinion publique algérienne, française et internationale, tout le respect et l'admiration que toute Algérienne et tout Algérien éprouve pour la personne de MESSALI HADJ, l'homme qui a manifesté durant sa vie l'esprit le plus total de sacrifice et d'abnégation pour le bonheur et le bien-être de son peuple.

Ceci dit, et nous le répétons bien haut, en sachant pertinemment que nous ne serons entendus que par les hommes de bonne foi (la classe ouvrière française).

L'U.S.T.A. est la centrale syndicale algérienne, ouverte à tous les salariés quelles que soient l'origine, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, conformément à nos statuts.

L'U.S.T.A. est indépendante de toutes formations politiques ou gouvernements.

Telles sont les raisons qui nous ont amené à créer cet organe qui, nous en sommes certains, aura le soutien, non seulement de tous les travailleurs algériens, mais aussi de tous les travailleurs français se plaçant au-dessus de tout esprit égoïste.

LA VOIX DU TRAVAILLEUR ALGERIEN.

LA LIBERTÉ

par EL HAKIM

Notre organisation est jeune par sa naissance, c'est vrai. Ses dirigeants actuels sont d'anciens militants syndicalistes ayant appartenu à différentes organisations syndicales en Algérie et en France.

Sa création dans les moments actuels a été pour nous une nécessité et un devoir envers notre peuple et sa classe ouvrière.

Nous aurons à subir certaines critiques, bien sûr, plus spécialement de nos anciens camarades de lutte et en même temps nos initiateurs.

Au lieu d'applaudir à la naissance de notre jeune organisation, ils la combattent et arrivent par la force des choses à conjuguer leurs efforts avec la réaction sans aucun doute.

Nous les connaissons assez pour ne pas y croire.

Ils ne pourront pas ou ne voudront pas admettre qu'il est des moments où l'élève, après un temps, puisse aller sa route tout seul.

Cette réaction, ce désir d'émancipation a été toujours mal interprété par ceux-là même qui nous l'ont enseigné. Ils ne veulent pas y croire. Ils considèrent cet élan naturel comme une rébellion. Ils veulent garder toujours l'élève dans leur giron. Leur présence est jugée par eux indispensable.

Ceux qui prétendent nous guider encore n'ont-ils pas eu des initiateurs eux aussi ?

N'ont-ils pas lutté pour exiger et avoir leur liberté ?

Nous ne faisons que mettre en application leur enseignement.

Cette Liberté nous est nécessaire pour aller de l'avant. Elle est davantage nécessaire aujourd'hui pour nous du fait que nous contatons qu'ils veulent nous maintenir dans leur sujétion. Et pour cause. Au lieu de nous aider, ils nous mettent les bâtons dans les roues.

La tolérance a ses limites. Nous ne voulons plus avoir à notre traîne un objet qui nous retienne. Notre jeunesse veut suivre le rythme actuel et notre soif de nous élever au niveau de nouvelles générations ne peuvent l'admettre.

Il faut qu'ils comprennent qu'il est des moments où l'homme ne peut plus supporter d'être retenu par des brides.

Nous voulons être libres et aller notre chemin et ce, grâce à la confiance des travailleurs.

Les efforts que nous déploierons seront conséquents et nous permettront d'exprimer les sentiments et les aspirations des travailleurs algériens.

Notre but sera notre Liberté de toute attache et la lutte pour le bonheur des travailleurs.

Contre les atteintes au droit de grève

A l'occasion des débats sur l'affaire Algérienne à l'O.N.U. les Organisations nationalistes algériennes ordonnèrent aux travailleurs algériens d'observer une grève générale.

Sensibles à tout ce qui se rapporte à leur pays les travailleurs algériens cessèrent toute activité.

Le patronat a reçu des directives lui enjoignant de prendre des sanctions à l'encontre des grévistes allant jusqu'aux licenciements. Ces directives ont été d'une façon générale appliquées à la lettre.

C'est ainsi que nous avons enregistré plus de 1.200 licenciements définitifs en province.

Plusieurs milliers ont vu leur contrat résilié. Ils ne furent autorisés à reprendre leur travail qu'après établissement d'un nouveau contrat, perdant ainsi le bénéfice de l'ancienneté.

Nous donnons ci-dessous le texte intégral du communiqué que notre Fédération a publié à ce sujet.

Des nouvelles inquiétantes qui nous parviennent de tous les coins de France, il ressort que des sanctions graves ont été prises contre les travailleurs algériens allant jusqu'aux licenciements collectifs.

Les ouvriers algériens sont donc seuls victimes de cette mesure discriminatoire unique dans l'histoire d'un pays démocratique et qui n'a rien à envier aux pays totalitaires.

Cette atteinte aux droits constitutionnels est d'autant plus grave qu'elle se passe sous un gouvernement à direction socialiste.

Au moment où tous les regards sont braqués sur les événements d'Algérie, au moment où l'O.N.U. elle-même s'est saisie de l'affaire algérienne et cherche à trouver une solution à ce douloureux problème, cette mesure prouve encore une fois de plus que l'Ouvrier algérien est toujours victime des injustices les plus flagrantes.

La Fédération de France de l'U.S.T.A., porte-parole des travailleurs algériens, ne saurait garder le silence devant cet état de fait qui constitue une très grave atteinte aux droits de grève qui est la seule arme de l'ouvrier, car toute la décrocratie est remise en question.

Nous protestons énergiquement et nous exigeons une intervention immédiate des pouvoirs publics afin que tous les ouvriers soient réintégrés et et que toutes les sanctions prises à leur encontre soient rapportées.

Nous faisons appel à l'opinion publique et aux organisations syndicales et leur demandons de joindre leurs voix à la nôtre pour faire reculer le patronat devant cette grave décision.

Pour la Fédération de France,
Le Secrétaire général :
A. BEKHAT.



La Direction de l'U.S.T.A. internée au camp de Saint-Leu (Oran). On reconnait RAMDANI, Secrétaire Général, debout, le premier à gauche et BOUZERAR, Trésorier Général, le premier à droite.



Ci-dessus : Vue d'un bidonville à Nanterre

A partir du prochain numéro suivez notre enquête sur

LA CONDITION DE VIE DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS EN FRANCE

Une interview de A. BEKHAT

Secrétaire de la Fédération de France de l'U. S. T. A.

à "COMBAT"

Dans *Combat* du 26 janvier 1957, M. Bothereau, secrétaire général de la C.G.T.-F.O., déclare qu'il ne voit pas de nécessité dans la création de la Fédération de France de l'U.S.T.A.

Cela ne m'étonne pas. Je ne voudrais nullement ouvrir une polémique avec M Bothereau, mais je me permets de lui poser quelques questions : La C.G.T.-F.O. ignore-t-elle que le régime algérien en matière d'Allocations Familiales n'a pas évolué depuis 1946 ? Ignore-t-elle que les Travailleurs Algériens résidant en France et dont les enfants demeurent en Algérie, ne peuvent pas bénéficier du salaire unique des Allocations prénatales et de l'Allocation maternité ?

Que le taux des Allocations Familiales est différent de celui fixé pour les travailleurs dont les enfants résident en France ?

Que nous ressentons très vivement, comme une injustice, cette différence de régime et que nous l'avons manifesté à différentes reprises ?

Et pourtant Dieu sait si cet état de fait est flagrant.

Je ne voudrais pas traiter toutes les injustices dont sont victimes les Travailleurs Algériens en matière de Sécurité Sociale, logement, congé annuel, etc... Je voudrais seulement rappeler à M. Bothereau l'arrêté pris par M. Lacoste en mars 1956, soumettant le déplacement de ces travailleurs dans le sens France-Algérie et vice-versa à une autorisation préfectorale.

Je serais heureux de connaître les revendications particulières des Algériens inscrites dans le programme de la C.G.T.-F.O., car M. Bothereau, il ne suffit pas d'accepter les adhésions des travailleurs de toutes nationalités, mais il faudrait défendre leurs revendications.

L'U.S.T.A. et les organisations syndicales françaises

L'annonce de la création de notre Fédération a suscité non seulement un étonnement de la part des centrales syndicales françaises, mais aussi des prises de positions pour le moins superficielles.

La C.F.T.C. « remarque qu'il est actuellement impossible de connaître quelle peut être au juste « l'ampleur de ce mouvement » de l'U.S.T.A. en France, attendu que l'U.S.T.A. ne se réfère pas à l'adhésion d'une main-d'œuvre permanente, mais au contraire qui se déplace de Marseille vers Lyon et Metz.

La C.F.T.C. qui n'enregistre pas de défection, note cependant qu'elle a eu de nombreux problèmes à résoudre avec les délégués algériens de la région parisienne, notamment à Saint-Denis ! Des circulaires auraient été adressées dans deux départements malgré que les adhésions sur le plan syndical local soient inchangées.

La C.G.T.-F.O. examine le problème. Bothereau, secrétaire général de la C.G.T.-F.O., communique que « la position de la grande syndicale à l'égard de l'U.S.T.A. est connue : la C.G.T.-F.O. estime que le fait que l'U.S.T.A. se soit constituée une Fédération de France n'avait pas son utilité ».. « Jusqu'ici, ajoute le secrétaire général, notre jugement se référait à l'existence de l'U.S.T.A. dans les territoires d'Algérie. »

« L'U.S.T.A. établit maintenant une concurrence qui ne se justifie pas. La C.G.T.-F.O. reçoit sans distinction les adhésions de travailleurs Hongrois réfugiés, Polonais, Allemands, Espagnols, comme elle reçoit celles des travailleurs algériens. »

La C.G.T. officiellement n'a rien dit, mais par contre mène une très vive campagne contre l'U.S.T.A., n'hésitant pas, comme on le lira dans ce journal, à recourir aux crimes de la calomnie et de la délation.

Cependant, à la base, la position des travailleurs français est différente et montre une sympathie évidente pour leurs camarades de travail algériens.

Nous sommes persuadés que les ouvriers français que nous ne confondons pas avec certains dirigeants, sauront tirer les conclusions à la lecture du tract calomniateur diffusé par le Syndicat C.G.T. d'Hagondange.

Quant à nous, l'intérêt de la classe ouvrière prime toute polémique.

LA LIBERTÉ SYNDICALE et les Travailleurs Algériens

Peut-on parler de liberté syndicale en Algérie ?

C'est la question que se posent la plupart des travailleurs algériens et tous ceux qui plus ou moins suivent l'affaire de près.

Dernièrement le Secrétariat de la C.I.S.L. a adressé à l'Organisation Internationale du Travail à Genève (O.I.T.) une plainte sur « la violation des Libertés Syndicales en Algérie par les Autorités françaises ».

« Ces atteintes à la Liberté, syndicales, écrit le Secrétariat, sont nettement établies par les arrestations successives de dirigeants syndicaux, par la fermeture des locaux de réunion des syndicats, la confiscation des fonds syndicaux, la saisie réitérée des journaux par les organisations syndicales et les congédiements massifs de grévistes. »

« Les appels et les protestations adressées au Gouvernement français n'ont servi à rien; en présence des preuves multiples, le Ministre Résident français, M. Lacoste, a nié de la façon la plus désinvolte que quiconque eût jamais été persécuté en Algérie, en raison de ses activités syndicales. »

L'Union des Syndicats des Travailleurs Algériens (U.S.T.A.) a été fondée le 14 févri[illegible]r 1956. Tous les militants désignés aux postes de direction de notre centrale syndicale algérienne sont incarcérés.

Ramdani Mohamed, secrétaire général.

Tefaha Abdelkader, secrétaire général adjoint.

Bouzrar Said, trésorier général.

Djenane Arezki, trésorier adjoint, et Lahmar Hocine, Ahlouche Said, Djemai Ahmed, Lamari Said, Lamari Mohammed, Kheffache Laid, assesseurs.

Tous les membres du bureau de notre centrale se trouvent donc dans des camps de concentration dits d' « hébergement ».

A la date du 15 février 1957, le local de l'U.S.T.A. sis 7, rue Djenina à Alger, fut perquisitionné, les machines à écrire, les ronéos furent saisies et les scellés apposés sur le local.

En France, la Fédération, adhérente à la Centrale U.S.T.A. et qui représente les travailleurs algériens émigrés, depuis sa création ne cesse d'être la cible de ces mesures répressives : perquisitions des bureaux, arrestations des responsables, saisie du matériel syndical, etc...

Tout dernièrement, les bureaux de nos unions locales de Roubaix, Tourcoing, ont été perquisitionnés, le premier en l'absence des responsables. Des milliers de timbres et du matériel syndical se trouvent encore entre les mains de la police ou de la gendarmerie.

Nos responsables subissent à longueur de journée des brimades, des intimidations, dans les chantiers, les usines, etc...

A la suite des grèves déclenchées récemment par les mouvements nationalistes, plus de 1.200 ouvriers de province furent licenciés et d'autres emprisonnés, plus particulièrement les membres et les responsables de l'U.S.T.A.

Dans ces conditions nous pouvons dire que la Liberté syndicale n'existe que dans les déclarations tonitruantes des gouvernants.

AFRIQUE NOIRE
L'UNITÉ SYNDICALE EN MARCHE

(Suite de la page 4)

Rappelons le programme de l'Union Générale des Travailleurs Africains, déclarant que « son action s'insère dans la lutte des travailleurs des pays sous-développés pour leur libération, la promotion économique et sociale de leur population et l'avènement d'une véritable démocratie et qu'étant indépendant des partis l'U.G.T.A.N. se réserve le droit de soutenir toute action politique, allant dans le sens des intérêts des travailleurs... ».

Elle refuse la loi-cadre, dont les décrets d'application (1) accentuent la division de l'Afrique Noire et le système d'exploitation et d'oppression colonialistes. Elle condamne en outre « toutes les guerres impérialistes, demande que le peuple algérien accède à l'indépendance » et « salue la lutte de tous les peuples coloniaux et dépendants qui se battent pour leur indépendance ».

En conclusion, nous pouvons avancer que les peuples d'Afrique Noire peuvent aller de l'avant avec certitude grâce au mouvement syndical unifié et à la confiance de tous les travailleurs.

Désormais, la voix d'un syndicalisme libre africain, devient une réalité.

(1) On sait que depuis la conférence de Cotonou, une « amélioration » des décrets d'application de la loi-cadre est survenue grâce à la pression des populations d'Afrique Noire et que finalement l'Assemblée Nationale Française a tenu compte d'une partie des revendications exprimées par les Parlementaires africains, en ce qui concerne plus particulièrement la vie sociale des Territoires africains.

M. SEKOU-TOURE, secrétaire général de la C.G.T.A., a déclaré à « Combat » : « L'application honnête des nouvelles institutions permettra de résoudre l'un des graves problèmes politiques et humains qui pesaient sur la vie syndicale en Afrique Noire et en déterminaient la virulence; la discrimination entre les cadres prenant parfois un caractère racial; la création d'un cadre unique par service territorial ou Service d'Etat dotés d'un même statut était réclamée par tous les syndicats africains; ce sera un bien pour tous. »

LE TRACT DE LA C. G. T

(Section d'Hagondanges)

Depuis lundi dernier vous êtes en train de donner une lutte courageuse pour cesser le feu et pour l'Indépendance Nationale de votre pays. Cette lutte vous la menez malgré la répression qui s'abat sur vous de la part des forces et brutalités policières, ainsi que les menaces du patronat. Mais camarades algériens vous n'êtes pas seuls dans la lutte que vous menez, la C.G.T., les travailleurs de l'U.C.P.M.I. sont à vos côtés dans cette lutte. La C.G.T. met tout en œuvre pour vous soutenir, c'est ainsi que le jeudi 30 janvier les délégués de la C.G.T. se sont rendus à la direction pour élever une énergique protestation contre les mesures qui sont prises contre vous.

1° Les délégués de la C.G.T. ont exigé le retrait immédiat des forces de police aux différents portiers de l'usine.

2° Ils ont protesté contre les mesures prises le jour de la PAIX contre des travailleurs algériens, qui ont été empêchés de rentrer dans leurs services pour toucher leur argent, la direction a reculé et elle est d'accord pour verser la paye (c'est un premier succès).

3° Les délégués de la C.G.T. ont mis la direction de l'usine en garde qu'aucune sanction ne soit prise contre vous et pas un Algérien ne soit licencié. Après votre grève chacun d'entre vous doit retrouver sa place à l'usine.

CAMARADES ALGERIENS, la C.G.T. vous affirme qu'à aucun moment nous ne tolérerons que des sanctions soient prises contre vous. Nous mettrons tout en œuvre par l'unité et l'action de l'ensemble des travailleurs de l'U.C.P.M.I. pour mettre en échec les manœuvres de la direction. Nous dénonçons les Boudjani, Djaborebli Abdelmalek Hamadaoui et autres scissionnistes qui voudraient vous diviser en formant à l'U.C.P.M.I. un syndicat U.S.T.A., soi-disant algérienne et libre. Ces hommes de la direction et de la police insultent la C.G.T. parce qu'ils savent que c'est seule la C.G.T. qui vous défend, pendant votre grève et que font-ils et où sont-ils ces scissionnistes ?

Même certains d'entre eux travaillent. Combien de démarches ont-ils fait auprès de la direction pour vous défendre ? Aucune. C'est seule la C.G.T., comme organisation, qui vous défend et qui est à vos côtés, et nous le démontrons par des actes, qui seuls comptent pour vous. Qu'il y a différentes organisations syndicales en Algérie, c'est leur droit le plus absolu. Mais, camarades Algériens, en France votre organisation syndicale c'est la C.G.T. qui seule vous défend et votre devoir c'est la renforcer en y donnant votre adhésion.

Travailleurs Algériens, unis avec les Travailleurs Français, nous mettrons en échec les manœuvres gouvernementales et patronales, ensemble par nos actions, unis nous développerons encore la lutte pour mette fin à la sale guerre d'Algérie.

Vive l'Unité et l'amitié du Peuple Algérien et Français !

Vive la C.G.T. !

LA RÉPONSE DE L'U. S. T. A.

TRAVAILLEURS ALGERIENS

Le Syndicat des Métaux C.G.T. vient de diffuser un tract dans lequel il calomnie l'U.S.T.A., dénonçant nommément nos militants à la police.

Cela ne nous étonne pas.

En 1945, la C.G.T. en Algérie a participé à la sanglante répression du Constantinois où 45.000 de nos frères furent assassinés par le colonialisme.

FRERES ALGERIENS, nous n'oublierons jamais que dans le Gouvernement qui organisa cette tuerie, il y avait des Secrétaires de la C.G.T. qui étaient Ministres et qui tous ordonnèrent de tirer sur les paisibles populations algériennes.

Qu'a fait le Syndicat C.G.T. ? qu'a-t-il fait pour appeler les Travailleurs français à se solidariser activement avec nous ?

Que fait le Syndicat C.G.T. contre la guerre d'Algérie ? : des pétitions, des collectes de signatures, du bavardage, c'est tout.

La guerre d'Algérie est impopulaire à l'immense majorité des Travailleurs français. Elle est menée contre leurs intérêts. Pourquoi la C.G.T. n'a-t-elle pas engagé une action générale répondant au désir de **paix** du Peuple Français ? Nous n'avons pas de leçons à recevoir d'elle.

Assez d'hypocrisie, assez de lâcheté, assez de paternalisme.

Les ouvriers algériens émigrés en France subissent seuls les rudes coups de la répression. La C.G.T. verse des larmes de crocodile, lance des communiqués, écrit des articles, mais ne bouge pas et ne bougera pas. Parce que la C.G.T. n'est pas du côté des Travailleurs algériens tout comme en 1945.

Des fais, en voici :

Des responsables de la C.G.T. étaient Ministres membres du Gouvernement français jusqu'en 1947 et pourtant :

1° Le taux des Allocations familiales établi sur la base de la Loi Croizat (Ministre C.G.T.) est infiniment plus bas pour les travailleurs algériens que pour les travailleurs français et ceci date de 1946.

2° Les prestations maternité n'existent pas pour les familles algériennes résidant en Algérie. Et pourtant, encore une fois, répétons-le, le régime des Allocations familiales et de la Sécurité sociale établi par M. Croizat alors Ministre du Travail, dirigeant de la C.G.T.

3° Alors que M. Lacoste a interdit la libre circulation des travailleurs algériens émigrés en France vers l'Algérie, qu'a fait la C.G.T. « qui seule vous défend » comme il est écrit dans le tract, pour lutter contre la discrimination raciale exercée contre les Algériens. RIEN.

4° Des militants C.G.T., députés à l'Assemblée Nationale, ont voté les **pouvoirs spéciaux** au Gouvernement Mollet-Lacoste le 13 mars 1956, vote qui a permis l'intensification de la guerre.

Aucune confiance dans la C.G.T. qui, ni en Algérie ni en France, ne défend et n'a jamais défendu les intérêts des Travailleurs algériens.

Quant aux odieuses accusations portées contre l'U.S.T.A., nous préférons ne pas y répondre, du fait que nous sommes habitués à voir traiter de policiers tous ceux qui dénoncent les basses manœuvres des dirigeants de la C.G.T.

FRERES ALGERIENS,

L'U.S.T.A. s'est organisée pour la seule défense des travailleurs émigrés.

L'U.S.T.A., centrale algérienne, dont tous les dirigeants en Algérie sont emprisonnés, lutte pour les intérêts de notre peuple. Notre organisation est seule à connaître les revendications des émigrés algériens, elle est seule apte à déterminer les moyens pour la défense de ces revendications.

C'est dans l'U.S.T.A. algérienne, que les Travailleurs algériens s'organiseront, n'en déplaise à ces Messieurs de la C.G.T.

Car on ne peut adhérer à une centrale française sans d'une manière ou d'une autre admettre que l'Algérie c'est la France, slogan déjà abandonné par les colonialistes eux-mêmes.

Pas un Algérien à la C.G.T.

Tous les Algériens adhèrent à l'U.S.T.A.

Vive la solidarité fraternelle des travailleurs français et algériens.

Vive l'U.S.T.A.

L'U. S. T. A. vit et combat

RÉGION DU NORD

Dans chaque numéro de la VOIX DU TRAVAILLEUR ALGERIEN, nous réservons une page qui s'intitulera « Rubrique Régionale ».

Serons publiées dans cette page les nouvelles nous parvenant de nos sections et unions locales.

Ainsi les camarades du Nord seront au courant des actions menées par les camarades du Sud et vice-versa, ainsi que ceux de l'Est seront mis au courant des nouvelles du Centre.

Nous demandons à nos responsables de province de participer à la rédaction de cette page en nous transmettant des informations.

LILLE

Chez Coigner, à Lille, un ouvrier algérien fut licencié pour une raison futile. La section syndicale U.S.T.A. fut alertée immédiatement et une action fut engagée au même moment : tous les Travailleurs Algériens débrayèrent.

L'employeur fit appel à la police.

Mais la vigilance de nos camarades a eu raison de cette tentative d'intimidation; leur camarade a pu reprendre le travail.

Bravo camarades, votre geste de solidarité donnera à réfléchir au patron et sera, nous sommes certains, un exemple à méditer.

BOUSSOIS

Les faits qui suivent, que nous ont signalés nos adhérents, se passent de tout commentaire. Ils nous montrent jusqu'où l'inconscience peut pousser certains « démocrates ». Nous reproduisons la lettre que nous avons reçue à ce sujet.

« Les délégués cégétistes des « Glaces de Boussois » sont intervenus auprès de la direction de l'usine leur demandant le transfert des Ouvriers Nord-Africains des maisons en briques qu'ils occupent et le remplacement de ceux-ci par des Européens. Ils ont demandé leur recasement dans des baraques en bois. »

Grâce aux responsables de l'U.S.T.A. rien ne fut fait.

Drôle de Démocratie.

ROUBAIX

Dans une entreprise de textiles de Roubaix, où devaient avoir lieu les élections au Comité d'entreprise, les responsables de l'U.S.T.A. et ceux de la C.G.T. se sont mis d'accord pour présenter une liste unique.

Cette liste devait à coup sûr sortir vainqueur de la consultation.

Les responsables C.G.T. de Roubaix qui ont participé à la discussion, sont venus nous informer que la direction de la C.G.T. à Paris, vient d'ordonner à leurs candidats d'empêcher à tout prix la réalisation de cette unité.

Pourquoi ?

Les responsables locaux C.G.T. eux-mêmes, ont répondu à notre secrétaire de l'Union Locale, qu'ils ne comprenaient rien. « C'est un ordre formel et il est à exécuter. »

Nous ne connaissons que trop bien l'hypocrisie de certains dirigeants de cette organisation qui se réclame, comme étant la seule centrale qui fait tout pour l'unité de la classe ouvrière.

Ils ne nous pardonnent jamais de leur avoir jeté à la face notre désir de nous défendre seuls dans notre organisation propre.

Mais ce n'est pas cela qui nous empêchera de continuer à lutter pour nos propres revendications.

Le cas de Roubaix, n'est ni la première ni la dernière manifestation qui nous permet de mettre à jour la perfidie des dirigeants cégétistes, qui osent affirmer sans rougir que leur centrale a toujours défendu les revendications des Travailleurs Algériens

C'est aux travailleurs de tirer les conclusions d'une telle attitude et parmi eux nos compatriotes que bernent encore les slogans orduriers de la C.G.T.

Il faut dénoncer toujours les diviseurs et poser le problème de l'unité partout où c'est possible, pour faire aboutir nos revendications, pour la liberté et le bien-être.

VIVE L'UNITE ! VIVE L'U.S.T.A. !

RÉGION PARISIENNE

BEZONS

Nous apprenons avec plaisir la création aux usines « Givet-Izieux », « La Cellophane », de Bezons, d'une section syndicale.

Le dépôt des statuts fut effectué non sans que les responsables firent face à de nombreux obstacles. Plusieurs dizaines de cartes furent distribuées.

Cette section, à la tête de laquelle nous notons la présence du camarade Belhocine El-Mahdi, délégué du personnel, mène une intense activité.

Nous citons particulièrement le rôle qu'a joué cet énergique militant auprès de l'Inspecteur du Travail et de l'employeur à l'occasion des dernières grèves et dont les résultats ont été appréciables et s'inscrivent à l'actif de cette nouvelle section.

D'autre part, il est à signaler qu'une rencontre entre les responsables de notre section et leurs camarades de la C.G.T. a eu lieu dernièrement en vue d'une action commune pour la préparation des élections de délégués du personnel qui doivent avoir lieu prochainement.

RÉGION DES ARDENNES

FUMAY

Une section syndicale vient de naître. Cette création nous la devons à notre camarade et ami Bentchich Amar qui a toute notre sympathie.

Délégué du personnel et aimé des travailleurs, il nous a promis de mettre tout en œuvre et s'attacher à organiser tous les travailleurs au sein de l'U.S.T.A. Bravo Amar, ça c'est le langage du vrai militant syndicaliste.

Espérons que ton exemple sera suivi.

Nos camarades ont eux aussi ouvert un bureau à Metz qui est situé 13, rue des Capucins.

SEDAN

Notre camarade Akhlef Brahim est licencié par les Etablissements Espérances, au mépris de toutes les lois réglementant la débauche. Une plainte fut déposée entre les mains du Procureur de la République pour infraction à l'ordonnance N° 45-1030 du 24 mai 1945 sur le contrôle de l'emploi.

L'Inspecteur du Travail de Charleville-Mézières est intervenu assez mollement auprès de la direction, mais en vain. Une protestation fut également adressée à l'Inspecteur Divisionnaire.

Le 6 février 1957 a eu lieu dans une agréable atmosphère de Camaraderie et d'union, la constitution de l'Union Locale de la Région de Sedan.

Notre camarade Lahlou Ahmed, président de séance, sut par sa présence aiguiller la discussion et attirer l'attention des autres responsables sur l'importance que prend de jour en jour l'U.S.T.A. auprès des Travailleurs Algérens.

Les membres présents désignèrent le camarade Bedioune Amar comme secrétaire général.

Prenant la parole, le camarade Bedioune, à qui vont toutes nos félicitations, souligna le rôle de coordination entre les sections syndicales que doit jouer l'Union Locale et la responsabilité des membres du bureau dans la réalisation des revendications et de l'unité de tous les travailleurs.

RÉGION DU CENTRE

LYON

Usine S.W., nous enregistrons la création d'une section dans cet établissement, cela venant après les usines Segun et Paris-Rhône.

CLERMONT-FERRAND

Une section a vu le jour chez Michelin. 45 cartes ont été nouvellement placées.

Etablissements CHAMONT

Les camarades eux aussi sont organisés et les statuts ont été déposés.

MONTCHANIN-LES-MINES

Création d'un Syndicat des Tuileries.

RÉGION DU MIDI

MARSEILLE

Les camarades des Brasseries de Marseille et environs se sont organisés et le dépôt des statuts a été effectué il y a un mois. A Marseille également, les camarades du Bâtiment ont formé leur syndicat.

AIX-EN-PROVENCE

Une section du Bâtiment fut mise sur pied le 24 janvier et cela grâce à l'activité intense du camarade Mohamedi.

RÉGION DE L'EST

A l'usine U.C.P.M.I. d'Hagondanges, les Travailleurs Algériens dirigés par l'énergique camarade Benamar Boudjani, voulurent déposer une liste pour les élections des délégués du personnel du 12 décembre.

L'employeur refusa cette liste, sous prétexte que l'Inspection du Travail s'y opposait, mettant en doute le caractère représentatif de l'U.S.T.A.

Les élections eurent lieu donc sans candidats Algériens.

L'Union Locale de Metz a réagi immédiatement après par la voix du cacamade Boudjani qui intenta une action auprès du Juge de Paix de Metz, demandant l'annulation de ces élections.

NOS SUCCÈS

FERRIERE-LA-GRANGE

Aux Etablissements Delattre, de Ferrière-la-Grande, le 13 octobre 1956, des élections au Comité d'établissement, nous avons eu deux délégués élus sous l'étiquette U.S.T.A. :

Titulaire : Hariche Said.
Suppléant : Azzouz Aoumeur.

ROUSIES

Sociétés Nouvelles des Faïenceries, à Rousies (Nord), deux délégués élus :

Titulaire : Ait Messaoud Amar.
Suppléant : Kaci Khaled.

UNE VICTOIRE DE L'U.S.T.A.

A l'entreprise Chanzy-Pardoux, des revendications refusées et 11 ouvriers licenciés. Sur action de notre délégué régional, la direction vient de revenir sur sa décision en réintégrant les ouvriers et en acceptant toutes les revendications demandées. Tous les ouvriers de cette entreprise sont adhérents de l'U.S.T.A.

Aux élections de délégués qui auront lieu le 29 janvier 1957, cette unité ne sera que plus conséquente pour de nouvelles victoires.

PERMANENCES : NORD ET EST

Nous apprenons avec plaisir l'ouverture de plusieurs bureaux dans le Nord et le Pas-de-Calais. Nous donnons ci-dessous leur adresse. Les travailleurs désirant se renseigner peuvent s'adresser à nos responsables.

ROUBAIX : 96, rue Monge.
TOURCOING : 118, rue de la Cloche.
LILLE : 16, rue Gustave-Delory.
VALENCIENNES : 9, rue des Tercespins.
METZ : 13, rue des Capucins.
SEDAN : 23, rue des Francs-Bourgeois.

Une permanence sera en principe assurée tous les jours dans ces bureaux à partir de 18 heures et les samedi-dimanche après-midi. Nos compatriotes peuvent obtenir leurs timbres.

La conférence régionale d'Accra

La conférence régionale africaine de la C.I.S.L., qui s'est déroulée du 14 au 19 janvier 1957 à Accra, s'est beaucoup préoccupée du problème algérien.

On se souvient de la déclaration de M. William Schnitzer, secrétaire trésorier de l'A.F.L.-C.I.O., centrale syndicale américaine, qui estime que les Algériens gagneront : « Leur bataille de la liberté des griffes du colonialisme français. »

« L'Afrique, a-t-il poursuivi, n'est plus un continent rétrograde. Non seulement dans le Nord où l'Algérie est maintenant en feu contre le colonialisme français, mais dans toute son étendue, l'Afrique subit actuellement une transformation profonde. »

Nous savons que notre centrale devait envoyer des observateurs. Toutefois, la délégation devant partir de Paris n'a pu se rendre à Accra, n'ayant pas obtenu les papiers nécessaires.

Notre commission exécutive, a, en conséquence, adressé à la conférence un mémoire relatif à nos revendications. Dans un exposé sur la situation économique de l'Algérie et notamment sur les problèmes posés par les conditions du paysannat, de la main-d'œuvre, de la nécessité d'investissements, etc., le mémoire précise la position de l'U.S.T.A. sur l'aspect politique : « Les problèmes politiques, dont nous n'avons volontairement pas fait état ici, ont incontestablement leur importance, mais leur solution, si indispensable qu'elle apparaisse à juste titre à nos yeux et par rapport à une éthique absolue, ne saurait suffire à assurer l'avenir des générations montantes.

« L'Algérie a malheureusement une place de premier rang dans une géographie de la faim.

« Et au problème de la faim, il n'y a que des solutions économiques dont les modifications des structures politiques ne peuvent avoir d'autre objet que de permettre la mise en œuvre. »

Par ailleurs nous avons joint un annexe relatant les raisons de la création de l'U.S.T.A. en France ainsi que notre position sur l'unité dans lequel on déclare :

« L'U.S.T.A. estime que l'unification syndicale doit s'opérer, indépendamment des formations politiques, par une large discussion démocratique entre tous les travailleurs, militants et responsables syndicaux de la base au sommet; l'U.S.T.A., assurée de l'appui de l'immense majorité des travailleurs algériens, renouvelle dans ce sens ses propositions d'unité indispensable à la défense efficace des intérêts des travailleurs algériens. »

Des télégrammes saluant la conférence furent envoyés par nos sections et bureaux d'unions locales ainsi que de la Fédération, à Accra et à Bruxelles au secrétariat de la C.I.S.L.

Par une lettre, nous avons demandé l'autorisation de faire circuler ce document et le memorandum aux congressistes.

Cette conférence eut lieu dans la Côte de l'Or, pays qui venait à peine d'accéder à l'indépendance.

A cette occasion, le Dr Nkrumah, premier ministre de la Côte de l'Or, s'adressa à la conférence dans ces termes :

« Après avoir longuement évoqué les grands problèmes qui se posent en Afrique et tout spécialement au syndicalisme africain en prenant pour exemple la Côte de l'Or et ce qui a été déjà réalisé, dans ce pays dirigé par des Africains : l'élévation du niveau de vie, l'agriculture, la productivité.

« Il est particulièrement à propos, a déclaré le Dr Nkrumah, qu'à la veille de l'indépendance de Ghana, vous avec choisi Accra pour vous réunir.

« Le gouvernement de la Côte de l'Or estime que le mouvement syndical est de la plus haute importance pour le développement de l'Afrique, et je puis vous assurer que mon gouvernement donnera tout son appui à l'établissement et au maintien de l'indépendance et de la liberté des syndicats dans le nouvel état de Ghana... Il est essentiel que le mouvement syndical à travers le monde comprenne et prenne en considération l'importance du développement politique et économique de l'Afrique. »

Voici une copie du télégramme envoyé par la Fédération de France de l'U.S.I.A. à la conférence régionale d'Accra :

TEXTE. — Fédération Union Syndicats Travailleurs Algériens regrette ne pouvoir assister conférence Accra — Salut congressistes nom travailleurs algériens — Espère travaux sortiront bases unité classe ouvrière — Liberté peuples oppression coloniale — Progrès économique social — Consolidation organisation syndicalisme libre.

Signé : BEKHAT.

Expéditeur : Bekhat Ahmed, Secrétaire fédéral, 40, rue Paradis, Paris.

NOUVELLES SYNDICALES du Maroc et de Tunisie

Une nouvelle centrale syndicale concurrente de l'Union Marocaine du Travail (U.M.T.) vient d'être créée au Maroc. Elle s'intitule « Confédération Libre des Travailleurs Marocains ».

C'est à la suite de son exclusion de l'U.M.T. que le camarade Mohammed Jorio en est devenu le responsable assisté de Abderrahmane Djedid.

De même qu'en Tunisie, ces mouvements ont été créés pour soustraire le syndicalisme aux influences politiques, affirment leurs initiateurs.

On sait qu'en Tunisie l'ex-secrétaire général de l'U.G.T. Bensalah, est vice-président de l'Assemblée constituante et au Maroc les leaders de l'U.M.T., Mahdjoub ben Seddik et Taieb ben Bouazza siègent à l'Assemblée Nationale Consultative.

Les uns accusent leurs rivaux de mener « une action anarchique et se plaignent du bon accueil que leur réservent les autorités gouvernementales », les autres de leur « action syndicaliste amorphe ».

Pour notre part, sans porter aucun jugement sur ces accusations, nous rejetons cette diversion qui sera préjudiciable au prolétariat marocain et tunisien et ne peut faire que le jeu de la bourgeoisie, ralentir la lutte des travailleurs et diviser ses forces quand l'UNITE est plus que jamais nécessaire.

Il est vrai que le syndicalisme ne peut et ne doit être une officine d'un parti politique, mais seulement et exclusivement au service du pays et du prolétariat.

Au service du pays c'est exiger les modifications nécessaires des structures anachroniques léguées par de nombreuses années de colonisation. L'application de réformes agraires, économiques, sociales, culturelles, etc... l'industrialisation du pays, la construction de routes, de barrages, de canaux d'irrigation; le développement des cultures et l'exploitation rationnelle des richesses naturelles du pays; la suppression des bidons-ville et l'aménagement et la construction de cités ouvrières modernes, etc...

Par le même processus en servant le pays on sert le prolétariat, non par des plans d'austérité mais des plans de prospérité. Il s'agit seulement de savoir ce que l'on veut avec l'appui de la masse, en la guidant et en lui faisant confiance.

Rien ne peut se faire dans le doute et la confusion, car l'inobservation des principes du syndicalisme ne peut mener que vers la catastrophe et le retour au régime de l'exploitation de la classe ouvrière.

Les nouvelles centrales syndicales et les travailleurs doivent être imprégnés de cette vérité, ils ne doivent pas solliciter mais revendiquer, exiger et passer à l'action pour faire aboutir toutes les revendications du prolétariat car l'Unité représente une arme efficace pour le mouvement syndical, et pour ce faire la liberté du syndicalisme est une question capitale et légitime de la fonction qui leur est dévolue pour défendre les intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière et pour son émancipation.

Nous voulons croire que nos camarades marocains et tunisiens se ressaisiront et, faisant abstraction de toute divergence, retrouveront le droit chemin de l'Unité pour le bien de tous.

AVEC LES TRAVAILLEURS D'AFRIQUE NOIRE

L'UNITÉ SYNDICALE EST EN MARCHE

Un événement important dans l'histoire du syndicalisme africain s'est déroulé à Cotonou, au Dahomey, en janvier 1957.

Toutes les organisations syndicales de l'A.O.F. ainsi que du Cameroun (1), réunirent une conférence syndicale à l'exception de F.O. (laquelle d'ailleurs, compte tenu du nombre important d'Européens qui la constituent, ne peut être considérée comme organisation africaine).

Etaient présents :

- **Les syndicats rattachés à la C.G.T. française.**
- **La C.G.T.A. issue d'une scission d'aveo les précédents.**
- **La Confédération africaine des Travailleurs croyants, qui représente les anciens syndicats jadis rattachés à la C.F.T.C. française et par la suite affiliée directement sous le nom de C.A.T.C. à la Centrale Internationale des Syndicats Chrétiens (C.I.S.C.).**
- **Les Fédérations autonomes des cheminots, des enseignants et des médecins, pharmaciens et sages-femmes.**

La participation à cette conférence de ces différentes organisations donne une expression exacte du désir d'émancipation et du degré de formation et de maturité des peuples d'Afrique. On peu d'ores et déjà appeler cette conférence « La Conférence de l'Unité ».

Il fut décidé la création d'une Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire, siégeant à Dakar, dont le but est :

« D'unir et d'organiser les travailleurs d'Afrique Noire, de coordonner l'action des organisations syndicales africaines dans leur lutte contre le régime colonial et toute autre forme d'exploitation, de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres et d'affirmer la personnalité du mouvement syndical africain. »

Un programme plein de bon sens qui reflète les idées maîtresses conformes aux intérêts des travailleurs.

Quoi de plus simple et de plus précis pour amener l'adhésion de tous pour le bien de la classe ouvrière africaine.

La première condition pour réaliser ce but et mettre en application ce programme est que les organisations participantes rompent leurs attaches avec les centrales métropolitaines.

En ce qui concerne la C.G.T.A., il n'y a aucune difficulté, celle-ci étant elle-même indépendante. Pour les syndicats encore rattachés à la C.G.T. française, la désaffiliation avec cette dernière s'impose. Quant aux syndicats C.A.T.C. le problème est un peu différent, mais il pose cependant la nécessité pour eux de se séparer de la C.I.S.C., mais dans un récent communiqué le « Conseil des organisations syndicales d'Union française groupant les anciens syndicats C.F.T.C. marque une certaine réticence.

Voici ce qu'écrit M. Soumah dans l'hebdomadaire « Afrique Nouvelle » :

« Il semble que les réserves de la Confédération soient dues à la crainte que la rupture des liens organiques entre les syndicats africains et les centrales françaises ne laissent cependant subsister les mêmes options idéologiques que dans le passé, la C.G.T.A. notamment, pouvant fort bien entrer dans la nouvelle organisation sans rien changer à ses sympathies de naguère.

« Si l'Unité, écrit encore M. Soumah, doit aboutir à la résurrection et au renforcement des positions d'une des centrales, par suite de l'élimination des autres, elle ne peut que provoquer des inquiétudes. »

Piètre argument que celui-ci quand l'intérêt général est en jeu et dont le critère repose sur l'Unité.

Il est certain que les perspectives d'une grande et solide centrale syndicale africaine, effrayent certains milieux français, mais désormais la voie est tracée et les travailleurs africains parviendront à leur unité.

(Suite page 2)

Opinions Africaines

« *L'Essor* », organe du R.D.A. au Soudan (A.O.F.), écrivait le 2 février dernier :

LES TRAVAILLEURS S'ORGANISENT

Dans le monde entier, de vastes courants de transformation secouent les peuples, singulièrement les peuples des pays colonisés. Les peuples ne peuvent plus concevoir qu'un état d'esclavage leur soit imposé sous quelque forme que ce soit, et leurs aspirations profondes se traduisent par des revendications à caractère national ayant pour thèmes : La reconnaissance de leur personnalité, leur droit à disposer d'eux-mêmes et leur droit de choisir librement le chemin qui leur convient.

Les pays coloniaux, relevant de la France ne peuvent échapper à ce courant d'émancipation. Une nette prise de conscience de leur état de fait va créer chez eux des mouvements dont le contenu revendicatif va se précisant, se débarrassant de toute équivoque. Et c'est dans ce cadre que se situe le vaste mouvement d'unité qui vient, à Cotonou, de jeter les bases de l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire : U.G.T.A.N. La création de l'U.G.T.A.N. s'est imposée à la conscience de nos travailleurs à travers toutes les luttes qu'ils ont menées pour la satisfaction de leurs intérêts légitimes, la reconnaissance de leur droit à une vie décente, luttes communes de tous les jours qui prouvaient qu'une plateforme d'unité était possible à atteindre.

« L'U.G.T.A.N. s'est assigné comme buts l'organisation des travailleurs et la coordination de leur lutte en vue d'aboutir à la suppression de toutes formes d'oppression, de voir réaliser une Afrique prospère, débarrassée de l'étouffante couverture d'exploitation dont l'enveloppe le régime colonial et d'affirmer la dignité humaine des travailleurs africains. L'U.G.T.A.N., loin de s'enfermer dans un nationalisme étroit et stérile, reconnaît l'inter... des peuples et ouvre les portes à de saines relations entre notre peuple et tous les peuples luttant pour un meilleur devenir. *Aussi comprendrons-nous facilement qu'elle se soit élevée contre la guerre d'Algérie, pour la satisfaction des peuples du Togo et du Cameroun.*

« Les peuples d'Afrique Noire sous domination française ont accueilli avec joie en l'U.G.T.A.N., la naissance d'un véritable syndicalisme africain qui, désormais, va ouvrir une lutte organisée pour les objectifs supérieurs à atteindre impérativement pour une liquidation totale de tout régime de colonisation. »

SIMPLE COUP D'ŒIL

SEGOU : Une motion du Comité Général du personnel africain de l'Office du Niger

Nous donnerons dans chaque numéro des nouvelles d'un des pays de l'Afrique Noire.

Dans ce numéro nous publions quelques informations de nos camarades du Soudan.

Le Comité général du Syndicat du personnel africain, réuni le 14 janvier 1957, a adopté la motion suivante :

« Proteste avec énergie contre la méthode de calcul qu'entend imposer la direction générale pour la détermination de la prime d'ancienneté du salaire.

« Demande l'application intégrale de la note de service n° 269 du 8 novembre 1956, à savoir :

Le maintien inconditionnel du sursalaire selon l'exemple pris pour un ouvrier de 3e catégorie travaillant en première zone du secteur agricole, percevant un salaire effectif de 6.700 francs et totalisant cinq années de service :

- salaire minimum 6.194
- prime d'ancienneté 5 % du salaire minimum 310
- sursalaire (6.700 — 6.194) 506

7.010

« Alerte les travailleurs de tous les centres à se mobiliser pour toute éventualité pour la défense de leurs intérêts.

« Décline toute responsabilité sur la direction générale si elle persistait dans sa prise de position.

UNE DÉCLARATION DU SYNDICAT DES E. M. C. I. B. A. N.

Dans cette déclaration publiée à l'issue d'une réunion tenue le 6 février 1957, on relève notamment : « Ils (les responsables) ont fait l'analyse du malaise créé par suite de l'application défectueuse des nouvelles conventions collectives fédérales à un moment où le Gouvernement français prétend se débarrasser des conceptions coloniales périmées (vote de la loi cadre).

Ils constatent avec amertume qu'au Soudan, la tendance générale du patronat se dessine pour le maintien des Africains dans un état de sujétion perpétuelle malgré les réformes envisagées par le Parlement français.

Ces employeurs violent les dispositions du Code du travail et des conventions collectives en portant atteinte aux avantages acquis des travailleurs, en maintenant des Africains hautement qualifiés dans des catégories subalternes.

Pendant ce temps, des dames européennes (vendeuses, dactylos, sténos, etc...) continuent à être « casées » et payées de 30.000 à 40.000 francs par mois alors que l'élément autochtone quelles que soient ses capacités professionnelles perçoit rarement 30.000 par mois.

Cependant, dans les réunions officielles, les mêmes employeurs prétendent être favorables à la promotion de l'Africain...

« A toutes ces injustices qui portent profondément atteinte à la dignité Africaine, ils lancent un appel pressant à tous les employés soudanais pour militer désormais en masse au sein de L'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire *(U.G.T.A.N.), la nouvelle centrale syndicale issue de la conférence de Cotonou. »*

« Ils acceptent la collaboration fraternelle des employés européens en service au Soudan, collaboration fondée sur l'esprit de la Justice et de l'Egalité. »

« Ils estiment préjudiciable à l'amitié franco-africaine la présence dans ce pays de certains Directeurs d'entreprises irréductiblement opposés à la promotion africaine. »

BAMAKO : Un Congrès Fédéral des Travailleurs des Eaux et Forêts

Le 1er février les travailleurs des Eaux et Forêts ont tenu un congrès fédéral à Bamako.

Parmi les différentes interventions, citons celle de M. Birama Traore, Secrétaire général du Syndicat des Agriculteurs du Soudan qui déclare notamment : « Les paysans ne sont pas ennemis des forêts. Chacun sait au contraire qu'ils en ont de tout temps été des gardiens sérieux, témoin des zones de bois que l'on rencontre aux environs de bien des villages et qui sont respectées comme sacrés. ». Il note que le Service des Eaux et Forêts doit être un service social et en conséquence doit savoir mener son action en reconnaissant les besoins des paysans et en respectant leurs personnalités. M. Birama souligne que l'impopularité des Eaux et Forêts n'était pas une hostilité des masses rurales envers les travailleurs de ce service, mais était la conséquence d'une interprétation souvent inintelligente des textes réglementant les forêts, souvent appliqués mécaniquement sans se soucier pour le moins du monde de la vie des populations. Et aux syndicats des agriculteurs d'affirmer sa volonté de s'associer pleinement à l'œuvre des travailleurs des Eaux et Forêts, de leur apporter son concours dans la mesure où les besoins des paysans et leur personnalité seront respectés.

De nombreuses autres interventions sont venues apporter aux forestiers l'expression de la solidarité des autres travailleurs.

Un observateur soudanais a déclaré que ce congrès, le premier après la définition des objectifs de Cotonou, s'est ouvert en plein dans le succès. Il a permis à des travailleurs : les forestiers et les paysans d'échanger leur point de vue sur le rôle et le sens du Service des Eaux et Forêts. Il a permis à ces travailleurs de comprendre qu'ils sont du même côté, qu'ils doivent fraternellement collaborer et que ce qui les séparait ou les opposait n'était pas une différenciation de leurs intérêts, mais résultait des textes administratifs.

KITA : Une lettre du Syndicat des Agriculteurs

Nous reproduisons ci-dessous le texte intégral d'une lettre adressée par le Syndicat des Agriculteurs du Soudan (section de Kita) à Monsieur le Gouverneur du Soudan Français à Koulouba.

Monsieur le Gouverneur,

Par la présente, avons respectueusement l'honneur de porter à votre connaissance de ce que :

La traite des arachides s'est ouverte sous le signe du mécontentement général parmi les agriculteurs.

L'arrivée de nouveaux commerçants sur la place, les mesures de propreté du produit exigées par l'introduction de méthodes de criblage, avaient laissé aux cultivateurs l'impression d'un meilleur prix. Malheureusement, il n'en a été rien. Le commerce a reconduit purement et simplement le prix pratiqué durant la traite 1956-1957, soit 15 fr. 50 le kilo.

Pour justifier la différence de prix d'un point à l'autre, Dakar par exemple, le Commerce invoque les frais de transport. En l'occurrence il s'agit d'accuser le Dakar-Niger pour fixer un prix qui n'est en rien en rapport avec celui pratiqué au port d'embarquement.

A rendement égal, quand l'arachide se paie 22 francs le kilo à **Dakar**, *elle doit valoir à Kita 22 fr. — 5 fr. 735, soit 16 fr. 265 le kilo. Or, il n'est pas prouvé que les arachides de Kita soient inférieures en rendement à celles de Dakar, un point qui plaide en faveur d'un prix meilleur.*

Au Sénégal les zones de salaire sont plus élevées qu'au Soudan. Pourtant, en 1953 le gouvernement de l'époque maintint le taux du minimum vital au nom de l'intérêt économique du pays et cela malgré la protestation des syndicats.

Nous disons donc, que compte tenu du rendement d'une part et du minimum vital fixé et maintenu au nom de l'intérêt du pays d'autre part, le Commerce peut bien acheter les arachides au prix de 17 francs le kilo et sans qu'il en résulte aucune perte de sa part.

Minimum vital, prix des oléagineux, telles doivent être les préoccupations dominantes du gouvernement. C'est dans la mesure où un prix meilleur sera offert aux producteurs que ceux-ci comprendront tout le souci dont le pouvoir public les entoure.

A savoir : 5 fr. 735 représentent le transport d'un kilo d'arachides de Kita à Dakar.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, de notre haute considération.

Pour le Bureau P.O. :
Le Président :
KRITA Douga.

Le Secrétaire général :
SY-BADARA Oumar.

LU DANS LA PRESSE

Dans la revue « Rythme du Monde », bulletin d'émission publié en Belgique, le Dr Louis Aujoulat qui fut l'un des principaux promoteurs du Code du travail, pour les territoires d'outre-mer, donne des extraits de son prochain ouvrage « L'Afrique demain ».

Nous y relevons un passage sur le travailleur africain :

« La valeur du rendement de la main-d'œuvre noire et le taux des salaires à lui verser en conséquence sont devenus en Afrique un leit-motiv obsédant, depuis que des investissements importants concourent à l'équipement de l'Afrique et que parallèlement une évolution des esprits s'est manifestée au grand jour.

« On connaît les reproches habituellement formulés contre la main-d'œuvre noire : de l'est à l'ouest et du nord au sud, ils ne varient pas. Ils se résument en quelques mots : absentéisme, paresse, instabilité, manque de rendement.

« On oublie plus généralement de rechercher les causes d'un tel état de choses. Disons en tout cas que les remèdes ne sont pas à la portée de l'Afrique. C'est l'état de santé généralement médiocre des travailleurs qu'il faut d'abord incriminer, la carence alimentaire et la malnutrition dont ils souffrent; le mauvais état du logement; l'insuffisance de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

« Ajoutons deux éléments qui, sur le plan psychologique, revêtent une importance déterminante; d'abord le manque général de confiance qui régit les rapports entre le patronat européen et les salariés africains, ensuite le taux inférieur des salaires qui n'encourage pas un excès de rendement.

« En valeur absolue, les salaires africains sont trop bas; même si les employeurs arrivaient à prouver que les barèmes en vigueur ne leur permettent pas de participer en bonne place à la compétition des produits exportés sur le marché mondial, il n'en reste pas moins que les salaires de la main-d'œuvre noire ne correspondent généralement pas au minimum vital élémentaire. Il s'agit alors simplement de savoir si la prospérité des entreprises d'Afrique et leur développement doivent se fonder sur la misère des travailleurs.

« Au reste, la thèse qui veut que le rendement du travailleur noir soit inférieur à celui du blanc (trois noirs pour un blanc), c'est la proportion généralement avancée partout, en Rhodésie ou au Congo Belge autant qu'en Afrique Française, est-elle tellement fondée ? Les arguments sur lesquels elle s'appuie sont en tout cas de caractères divers : mauvaise adaptation aux techniques et aux outils modernes; absence d'intégration à l'entreprise; ajustement du travail à des besoins qui demeurent limités; manque d'intérêt pour le résultat du labeur. »

Travail effectué
par des ouvriers syndiqués.
Les Presses Ouvrières,
17, rue Curton, Clichy (Seine)